

Lettre d'information publiée par le bureau de la diffusion numérique des collections – sous-direction des collections - du service des musées de France
N° 36 – Juin 2019

Versements sur Joconde

Entre mars et juin 2019, ce sont 3 007 [nouvelles notices](#) qui ont été reversées et 7 156 [mises à jour](#). 4 [nouveaux musées](#) participent à Joconde : le musée départemental d'art ancien et contemporain à Epinal, le musée du Jouet Pierre Pinel à Poissy, le musée de Pont-Aven et le musée gallo-romain de Sisteron. Consultez la [Charte de participation à la Joconde sur POP](#), plateforme ouverte du patrimoine.

Soutien à l'informatisation des collections naturalistes

Depuis 2010, l'infrastructure E-recolnat, plateforme des collections naturalistes (botanique, zoologie, géologie, paléontologie), propose une [banque d'images](#) et des outils collaboratifs pour l'exploiter. Le partenariat étroit avec le service des musées de France permet de proposer aux musées de France une stratégie cohérente de mise en ligne pour ces fonds. Ainsi, les collections des muséums ou des musées polyvalents, constituées d'objets ethnologiques et de planches en deux dimensions, sont versées dans Joconde. Les fonds sériels d'échantillons et spécimens naturalistes sont proposés à l'équipe d'E-recolnat.

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation peut apporter aux musées en région un soutien pour l'informatisation et la numérisation de leurs collections. Cette action s'inscrit dans un mouvement de structuration nationale des données naturalistes. L'ambition est que ces collections rejoignent des réseaux nationaux, européens et internationaux. Aussi, une compatibilité avec l'infrastructure nationale « Réseau des Collections Naturalistes (RECOLNAT) est-elle recherchée. En 2018, 400 000 € ont été attribués à 13 musées. Sur les dix dernières années, plus de 4,4 millions d'euros ont été consacrés à ces opérations. La date limite de dépôt des dossiers des demandes de soutien est fixée au **9 septembre 2019**.

En savoir plus : <https://ocim.fr/2019/06/soutien-a-linformatisation-des-collections-naturalistes-des-musees/>

Contenus diffusés par les musées numériques des Micro-Folies

Les [Micro-Folies](#), projet mené par l'établissement public de la Grande Halle de la Villette, afin de créer de nouveaux lieux de vie populaires, ont vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire national et à l'international, conformément à la Convention avec le Ministère de la Culture signée le 21 mars 2017. Le dispositif du Musée numérique propose au public la découverte - sous forme digitale - de plusieurs centaines de chefs-d'œuvre d'établissements culturels et de musées de France, parfois accompagnée d'un espace de réalité virtuelle. Dans le cadre de conventions de partenariat, votre musée peut être sollicité pour fournir des contenus numériques voués à être utilisés dans ce dispositif. Comme pour toute diffusion publique, il convient de vous assurer au préalable que ces contenus sont libres de droit d'auteur ou que les droits patrimoniaux de diffusion vous ont été cédés par contrat écrit par l'artiste ou ses ayants-droit, pour cet usage. Il vous faut apprécier, en lien avec votre conseiller pour les musées de votre direction régionale des affaires culturelles, les risques éventuels liés à l'exploitation des œuvres.

Restitution de la campagne nationale d'actualisation des données sur les musées de France (2017 - 2018)

La campagne nationale d'actualisation des données sur les musées de France a été lancée en 2018. Le questionnaire portait sur l'année 2017. 856 musées de France (sur 1.220) ont répondu à cette enquête, ce qui représente un taux de 70%. Ce pourcentage est assez homogène pour l'ensemble des régions. Paradoxalement, les musées n'ayant pas répondu ne sont pas toujours les plus petits (ce qui est potentiellement le corollaire de moins de personnel).

Ces réponses ont permis d'actualiser Muséofile, le répertoire en ligne des musées de France, accessible désormais sur [POP, plateforme ouverte du patrimoine](#). Les données non confidentielles vont être mises à disposition sur [data.culture.gouv.fr](#).

Nous vous proposons ici une restitution assez générale. Une restitution plus fine, région par région, est en cours. Chacune est adressée, au fur et à mesure, au conseiller pour les musées de votre direction régionale des affaires culturelles.

Collections

604 des musées répondants ont des collections plurithématiques. La répartition par nature de collections est la suivante :

- Histoire : 448
- Beaux-Arts 426
- Archéologie : 411
- Ethnologie : 353
- Arts décoratifs : 305
- Technique et industrie : 224
- Art moderne et contemporain : 206
- Photographie (non documentaire) : 178
- Sciences de la nature : 162
- Civilisations extra-européennes : 129

Statut des collections (indépendamment du nombre d'objets) : 90% relèvent de collectivités territoriales, 6% d'associations ou de fondations, 4% de l'Etat.

13 musées de France déclarent avoir acquis au cours de l'année plus de 1.000 objets à titre gratuit.

Établissements

418 des musées répondants, soit près de la moitié, se trouvent dans un bâtiment patrimonial protégé.

72% disposent de réserves sur site et 14% de réserves mutualisées.

40 bénéficient du label « Maison des illustres », 17 du label « Jardin remarquable ».

Documents d'orientation

Le projet scientifique et culturel est « un document qui définit les grandes orientations et les stratégies du musée ». Seuls 33% des musées ont un PSC validé, et depuis moins de dix ans pour 65% d'entre eux. Toutefois, 23% envisagent de terminer leur PSC dans les deux ans à venir.

265 musées seulement disposent d'un plan de sauvegarde des biens culturels finalisé.

Données budgétaires

Montants moyens des budgets 2017 :

- fonctionnement : 576.270 €, (524 répondants)
- acquisitions : 87.629 €, (266 répondants ayant déclaré un chiffre supérieur à zéro)
- restaurations : 66.737 €. (328 répondants ayant déclaré un chiffre supérieur à zéro)

100 musées ont déclaré avoir bénéficié de subventions des FRAM, avec une moyenne de 17 898 € par musée.

76 musées ont déclaré avoir bénéficié d'aides des FRAR, avec une moyenne de 10 288 € par musée.

Personnels

38% des répondants font état de leur difficulté à connaître ou estimer les ETP des agents, notamment en raison de la fréquente polyvalence de ceux-ci.

Numérique

729 musées ont une gestion informatisée de leurs collections, 67% bénéficiant d'un outil dédié et 17% d'un système de gestion de base de données (SGBD).

Le pourcentage moyen de collections photographiées est de 66%, dont 30% de qualité éditoriale.

Nouvelle campagne

La campagne nationale d'actualisation pour l'année 2018 est en cours. Cette fois, le questionnaire est beaucoup plus court. Nous vous invitons à le compléter avant le vendredi 19 juillet à l'aide du formulaire en ligne dont le lien a été envoyé à votre musée le 9 mai dernier.

En savoir plus : natacha.villeroy@culture.gouv.fr, bureau de la diffusion numérique des collections